

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER  
COMMUNE DE MOELAN sur MER**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

----

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2006**

-----

Le treize décembre deux mille six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René HAIDON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs René HAIDON, Maire ; Joseph MAHE, Odile LE PIT, Maryvonne BELLIGOUX, Joseph SANCEO, Joseph CAPITAINE, Nicole THALABARD, Adjoint ; Eliane TREGUIER, Patricia KERMAGORET, Bruno HAIDON, Nelly AUDREN, Jean-Luc LE GARREC, Daniel PICOL, Jack VALLEYE, Pierre KERHERVE, Soizic CORNE, Anne-Marie LE PENNEC, Alain BROCHARD, Simone PENSEC, Annick ETIENNE, Joseph LHYVER, Isabelle GUYVARC'H, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU, Gilbert DULISCOUET (à partir de 18 heures 45).

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame Nathalie ANGLADE (par Joseph MAHE), Messieurs Pierrick LE SCOAZEC (par Isabelle GUYVARC'H), Gilbert DULISCOUET (par Alain BROCHARD, jusqu'à 18 heures 45).

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Marc LE DOZE et Alain JOLIFF.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Alain BROCHARD

Le procès verbal de la réunion du 4 octobre 2006 est approuvé par 20 voix « pour » 7 abstentions (BROCHARD (x2), CORNE, KERHERVE, LE PENNEC, PICOL, VALLEYE).

Concernant l'aliénation d'un terrain à Kerviganc, Daniel PICOL rappelle que le retrait avait été évoqué et non le renvoi en commission.

S'agissant de la menace de démission portée à la connaissance du Conseil, le Maire précise à Jack VALLEYE qu'une solution ayant été trouvée, aucune suite n'a été donnée à la proposition de Daniel PICOL de quitter le C.C.A.S.

-----

**N° 594-06 : COCOPAQ – MODIFICATION DES STATUTS – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC.**

Le Maire expose que le Conseil Communautaire, en séance du 5 octobre 2006, a adopté les nouvelles compétences ci-après.

- Compétence en matière de politique sociale, humanitaire et de solidarité d'intérêt communautaire :

« Prévention de conduites à risque chez les préadolescents, adolescents et jeunes adultes.

A ce titre, la Communauté de Commune entend en lien avec les Maires, notamment, proposer un cadre institutionnel adapté à l'échelle de territoire communautaire afin :

- d'encourager les initiatives participant à la prévention des comportements de déviance des jeunes (décrochage scolaire, consommation de produits ...)
- de favoriser la mise en cohérence de ces initiatives en élargissant la portée de ces actions à l'échelle communautaire
- de développer sur l'ensemble du territoire un réseau d'acteurs publics et associatifs susceptible de porter une réponse globale à des conduites à risques enregistrées à l'échelle communautaire »

- Compétence en matière de politique sportive d'intérêt communautaire :

- Approbation de la reconnaissance de l'intérêt communautaire pour la piscine municipale de la Ville de QUIMPERLE,

- Sur le « toilettage » des statuts :

- Approbation des libellés de compétence relatifs aux ajustements des missions effectivement exercées par la Communauté de Communes,

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications proposées dans un délai de trois mois.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC, adopté par le Conseil Communautaire, en séance du 18 septembre 2006.

- Alain BROCHARD fait remarquer que les représentants du Conseil Municipal au conseil communautaire n'ont pas fait de compte rendu de leur activité en 2006.

- Le Maire répond que les comptes rendus des réunions du Conseil Communautaire sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'Article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

A l'unanimité,

- 1) – APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de QUIMPERLE, telle que décrite ci-dessus.
- 2) – APPROUVE le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges), adopté par le Conseil Communautaire le 18 septembre 2006.

### **N° 595-06 : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Joseph CAPITAIN, Adjoint délégué aux Finances et à l'Economie, présente les modifications budgétaires approuvées par la Commission des Finances. Certaines d'entre elles résultent d'une demande formulée par Madame PREDOUR – Trésorière Municipale. Ceci concerne l'affectation des travaux effectuée en régie.

Ces modifications, en fonctionnement comme en investissement n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'opérer les virements de crédits, ci-après, au titre du Budget Principal de l'exercice 2006 :

### **INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
040	2313	810	Travaux en régie	+ 40.003 €
	2112/0	020	Terrains	+ 300 €
041	23135/4	414	Centre Socio Culturel	+ 400 €
	23151	822	Travaux de voirie	+ 11.500 €
			<b>TOTAL</b>	<b>52.203 €</b>

## **II – RECETTES**

024	024	01	Produit de cession d'immobilisation	+	11.500 €
041	238/4	414	Opération sous mandat	+	400 €
021	021		Virement du fonctionnement	+	40.303 €
			<b>TOTAL</b>		<b>52.203 €</b>

## **FONCTIONNEMENT**

### **I – DEPENSES**

023	023	01	Virement à l'investissement	+	40.303 €
			<b>TOTAL</b>		<b>40.303 €</b>

### **II – RECETTES**

72	722	01	Travaux en régie	+	40.003 €
77	7788/0	01	Produits exceptionnels	+	5.300 €
79	7911	01	Remboursements Assurances	-	5.000 €
			<b>TOTAL</b>	=	<b>40.303 €</b>

## **N° 596-06 : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe l'assemblée que certains agents communaux sont inscrits, après concours, sur la liste d'aptitude aux emplois de la Fonction Publique Territoriale et propose, en conséquence de modifier le tableau des Effectifs du Personnel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances ;

A l'unanimité,

DECIDE de modifier, comme suit, le Tableau des Effectifs, du Personnel Communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>
Assistant qualifié de conservation des bibliothèques	1	-
Assistant de Conservation des Bibliothèques	-	1
Animateur Territorial	1	-
Agent d'Animation Qualifié	-	1

Le Maire précise que la création de poste n'est pas systématique après l'obtention du concours, mais qu'il a tenu à présenter cette proposition à l'approbation du Conseil.

#### **N° 597-06 : PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2006 – 2007 : APPROBATION DU DOSSIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire rappelle qu'en séance du 4 octobre 2006, le Bureau d'Etudes I.R.H. Environnement de PLOEMEUR avait évoqué le travail réalisé sur l'ensemble du territoire communal, en fonction du zonage d'assainissement et avait présenté le détail chiffré de la tranche des travaux jugés prioritaires, à savoir : l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Kergroës (camping et Ecole), à Beg Porz (centre de séjours), à Kerfany et à Kersel ; ainsi que la réhabilitation des canalisations dans la rue des Plages et la rue de Quilimar.

Il propose au Conseil d'approuver ce projet, dont le coût global est estimé à 1.394.591 € H.T. et de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Jack VALLEYE estime que cette proposition aurait dû être examinée en commission voirie et regrette que le choix des secteurs se porte sur des zones à forte prépondérance en résidences secondaires, ouvertes 2 mois dans l'année.
- Alain BROCHARD se déclare d'accord sur le principe d'une extension du réseau d'assainissement, en particulier dans les secteurs côtiers les plus sensibles, mais, selon lui le dossier souffre d'incohérence : Les choix diffèrent de ceux de l'année précédente et ne sont pas justifiés. Le coût global diffère de celui fourni dans l'étude I.R.H. et les incidences financières éventuelles pour le contribuable, ainsi que l'impact en matière de prix pour le consommateur ne sont pas connues.

On aurait dû tenir compte de l'étude de diagnostic faite à la faveur des visites effectuées dans le cadre du S.P.A.N.C.

- Le Maire répond que le dossier a été examiné lors de la dernière séance du Conseil. Il précise que le choix de Kergroës résulte de la nécessité de rattacher le camping tout en desservant l'école et de nombreuses maisons ; quant à Kerfany, il s'agit de la desserte du lotissement et du Centre de Beg Porz qui va être rénové.

Madame LE PIT signale que ces choix vont conduire à améliorer encore la qualité des eaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix « pour » et 2 abstentions (PICOL, VALLEYE) approuve le programme d'assainissement 2006-2007 estimé à 1.394.591 euros H.T. Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

#### **N° 598-06 : DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT PROGRAMME 2007**

Le Conseil note l'arrivée en séance de Gilbert DULISCOUET.

Le Maire expose que, par courrier du 22 novembre 2006, le Préfet du Finistère rappelle que les dispositions applicables à la gestion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et groupements de communes sont fixées par le décret n° 2002-1522 du 23 décembre 2002 paru au Journal Officiel du 28 décembre 2002.

Au nombre des catégories d'opérations éligibles en 2007, figurent :

- 1) Les constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré et grosses réparations ;
- 2) Les équipements informatiques des écoles ;
- 3) Le premier équipement informatique des mairies ;
- 4) Les bâtiments communaux ou communautaires ;
- 5) La construction et la rénovation lourde de routes et parkings ;
- 6) Les réseaux d'assainissement collectif ;
- 7) Les équipements sportifs et socio éducatifs ;
- 8) Les équipements économiques et touristiques.

En vue de la répartition des crédits devant être mis à sa disposition en 2007 pour l'attribution des subventions au titre de la Dotation d'Équipement, le Préfet du Finistère demande que les dossiers lui soient adressés, pour le 15 janvier 2007.

Compte tenu de l'état d'avancement des dossiers, il est proposé au Conseil de présenter deux projets :

- 1) La construction de la salle multisports, pour 1.250.000 € H.T.
  - 2) Le programme 2007 d'extension du réseau d'assainissement collectif, pour 1.394.591 € H.T.
- Soizic CORNE regrette que la délibération proposée englobe 2 projets différents et propose que les questions soient dissociées.
  - Jack VALLEYE estime que le dossier de la salle multisports n'a pas fait l'objet d'un examen complet en commission ; il signale un changement important, au niveau de l'estimation par rapport au premier projet communiqué aux associations.
  - Anne Marie LE PENNEC fait part de l'inquiétude des Moëlanais eu égard à la conjoncture dans le bassin d'emploi et s'interroge sur les conséquences financières d'un tel investissement pour nombre d'entre eux même si l'on ne peut s'opposer, par principe, à la construction d'une nouvelle salle dès lors que celle-ci répondrait à un besoin prioritaire.
  - Alain BROCHARD souhaite également un vote séparé, distinguant les travaux d'assainissement qui reçoivent son accord et la salle multisports pour laquelle il manque le plan de financement.

Hausse d'impôts en vue. Tel est son commentaire à l'annonce d'une dépense de 1,25 million d'euros, pour une salle multisports dont le plan de financement est ignoré du conseil. Comment financer à la fois une nouvelle caserne de sapeurs pompiers, un équipement sportif, rénover l'ancien gymnase, revoir l'ancienne caserne ; faire des réserves foncières pour le futur, organiser un plan de circulation à MOELAN tout en améliorant la sécurité sur les routes ? des projets essentiels risquent de rester au stade d'annonce électorale.

- Le Maire répond que le projet a fait l'objet d'un nouvel examen avec l'architecte et qu'il pourra encore être revu en fonction de la concertation menée avec les associations, ce qui explique la modification de l'estimation.

Il ajoute que la situation de la Commune est saine et que celle-ci est très peu endettée. Il n'est pas envisagé d'augmenter les impôts. Quant à la situation économique, sans doute faut-il la prendre en compte, mais aussi voir que cet équipement intéresse le futur de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix « pour » et 8 abstentions (N. AUDREN, A. BROCHARD, S. CORNE, G. DULISCOU, P. KERHERVE, D. PICOL, J. VALLEYE)

APPROUVE les demandes de la Dotation Globale d'Équipement au titre de la construction de la salle multisports (pour 1.250.000 euros H.T.) et l'extension du réseau d'assainissement collectif 2007 (pour 1.394.951 H.T.)

#### **N° 599-06 : ECHANGE DE TERRAINS A KERMEURBRAZ**

Le Maire signale que Monsieur SCAVINER Marcel propose de céder une bande de terrain pour élargir à 4 mètres la route communale qui sépare sa propriété de celle de Monsieur LE MAOUT. En contrepartie, la commune céderait une superficie équivalente qui se trouve enclavée dans sa propriété.

La Commission voirie a donné un avis favorable.

- Jack VALLEYE suggère qu'il soit procédé à une enquête publique, rejoint en cela par Daniel PICOL qui souligne qu'il s'agit pour partie d'un ancien commun de village.

Dans la mesure où, l'échange proposé porte sur une parcelle publique, le Maire retient la suggestion d'une enquête publique et demande, par ailleurs à Daniel PICOL de bien vouloir s'attacher au recensement des anciens communs de village, en précisant que cette démarche n'aura l'appui d'aucun cabinet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix et une abstention (Alain BROCHARD),

DECIDE de procéder à une enquête publique concernant l'échange proposé par Monsieur SCAVINER et donne pouvoir au Maire pour demander la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

#### **N° 600-06 : CESSION GRATUITE DE TERRAIN A LA COMMUNE**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur LE FLOCH propose de céder à la Commune un terrain d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, cadastrée CH n° 573, destiné à dégager la visibilité au niveau du virage bordant cette propriété.

Tout en se déclarant favorable à cette proposition, Alain BROCHARD souhaite savoir s'il y a un lien, même indirect entre cette opération et la prospection qu'effectue actuellement un négociateur immobilier qui démarché l'ensemble des propriétaires voisins en vue de la réalisation d'un lotissement. Il

s'étonne que des mesures ne soient pas prises, à la veille de l'élaboration du nouveau P.O.S. pour éviter toute spéculation et permettre à la commune si elle le souhaite d'appréhender des réserves de terrains.

- Odile LE PIT précise que la cession de terrain vise seulement à améliorer le virage et que la Commune n'est pas impliquée dans d'éventuelles démarches de prospecteurs privés, qui sont fréquentes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins une abstention (CORNE) ;

APPROUVE la cession gratuite de terrain proposée par Monsieur LE FLOCH, concernant la parcelle cadastrée CH n° 573, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>.

AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

#### **N° 601-06 : PROVISION D'HONORAIRES A MAITRE RICHARD LE ROY, AVOCAT DE LA COMMUNE**

Joseph CAPITAINÉ indique que l'un des propriétaires riverain du sentier traversant la propriété de Monsieur RAULY-MARECHAL à Brigneau conteste devant le Tribunal Administratif de RENNES le jugement intervenu dans l'affaire opposant l'association de Défense des droits des usagers de la voie Brigneau-Malachappe c/RAULY-MARECHAL et la commune.

Il propose d'autoriser la commune à confier sa défense à Maître R. LE ROY et à accorder à celui-ci une provision sur honoraires de 700 euros H.T.

- Pierre KERHERVE s'étonne de ce nouveau recours, l'affaire ayant été jugée. Alain BROCHARD demande des précisions sur ce dossier et interroge le Maire sur les suites données au précédent jugement, notamment en ce qui concerne la démolition de la passerelle située sur le domaine public maritime.

- Le Maire indique que la Commune est appelée dans ce contentieux en raison d'un nouveau recours formulé par une tierce partie. Quant à la situation de la passerelle, une réunion a eu lieu avec les intéressés de façon à trouver une solution qui permettrait d'effectuer la démolition tout en maintenant la sécurité, le dossier étant entre les mains de la D.D.E.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix « pour » et 7 abstentions (BROCHARD, LE PENNEC, DULISCOUET, CORNE, KERHERVE, VALLEYE, PICOL) approuve la mise en place d'une provision de 700 euros H.T. au titre des honoraires demandés par Maître Richard LE ROY, avocat de la Commune dans l'affaire concernant l'association de défense des droits des usagers de la voie de Brigneau – Malachappe.



## **N° 602-06 : SUBVENTION R.A.S.E.D. POUR L'ÉCOLE DU BOURG**

Le Maire explique que le directeur de l'école du bourg, qui accueille 2 enseignants spécialisés et la psychologue dans ses locaux, souhaite acquérir du matériel scolaire au bénéfice du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté. Les interventions sont gratuites et se déroulent pendant le temps scolaire.

La commission des finances a donné un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 200 euros (annuel).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention R.A.S.E.D. de 200 euros à l'école du bourg.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **N° 603-06 : OUVERTURE D'UNE RÉGIE D'AVANCES DANS LE CADRE DE L'ACCEPTATION DU C.E.S.U. POUR LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS FOURNIES POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANCE (CRÈCHE, HALTE GARDERIE, PRESTATIONS PERISCOLAIRES)**

Le Maire fait état d'un courrier du Ministère de l'Emploi, invitant les élus à encourager le recours au C.E.S.U. (chèque Emploi Service Universel), pour le règlement de certaines prestations touchant l'accueil et la garde des enfants.

Il précise que ce mode de règlement n'aura pas d'incidence pour le personnel employé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture d'une régie d'avance afin d'accepter le règlement via le C.E.S.U. des prestations d'accueil pour la petite enfance (crèche, halte garderie, garderie périscolaire).

## **QUESTIONS ÉCRITES D'ALAIN BROCHARD**

- 1) Pierre KERHERVE interroge le Maire sur la validité de la priorité à droite organisée place de l'église à l'angle de la rue des écoles, signalant que le dénivelé, le passage piéton matérialisé par une bande au sol constituent des critères précis infirmant la priorité et que dans ces conditions une nouvelle signalisation devrait être mise en place.

Le Maire indique que ce point va être vérifié.

- 2) Alain BROCHARD appelle de nouveau l'attention sur la fermeture de la C.L.L.I.S. et demande que le conseil prenne un vœu dans ce sens. Nicole THALABARD estime que le vœu a déjà été présenté et adopté lors du précédent conseil le 4 octobre 2006.
- 3) Alain BROCHARD interroge le Maire sur le démarrage des travaux de l'Intermarché et l'information des riverains sur le tourne à gauche prévu rue des Plages.

Le Maire répond que cette question est à l'étude sachant que plusieurs options sont possibles.

- 4) Alain BROCHARD s'inquiète du devenir des terrains laissés libres à la suite de la fermeture du sacré cœur et compte tenu de l'intérêt de cet emplacement pour la commune souhaite qu'il soit anticipé sur le futur P.L.U. pour permettre, en cas de besoin à la Commune, de maîtriser le devenir de ce site avant qu'une opération privée soit déclenchée.

Le Maire estime que la commune disposerait de son droit de préemption si nécessaire et souligne qu'il n'est pas possible à la commune d'intervenir sur des terrains privés tant qu'il n'y a pas de vente.

- 5) Alain BROCHARD relaie la demande de plusieurs associations qui souhaitent voir rétablir la continuité du sentier côtier au niveau du centre de Beg Porz.

Le Maire explique que la difficulté provient de la position du Maître d'œuvre, la D.D.E. qui met en cause, entre autres, l'arrêté du Préfet précisant la répartition du coût et qu'il est intervenu à ce sujet auprès du Conseiller Régional - Monsieur Nicolas MORVAN - et du Député - Monsieur Gilbert LE BRIS -.

Il ajoute qu'une solution alternative n'est pas envisageable dès lors qu'elle passerait sur des terrains privés et que l'opération demande à être faite avant la rénovation du centre de Beg Porz.

A l'interrogation de Monsieur BROCHARD concernant ce sentier côtier, Monsieur Joseph MAHE - 1<sup>er</sup> adjoint chargé, entre autres, des Affaires Maritimes estime, en effet, que tout n'a pas été fait comme il fallait dans la conduite de ce dossier. Le Maire très offusqué de cette affirmation, lui conseille de prendre en main ce problème et de la conduire rapidement à échéance s'il juge pouvoir le faire.

- 6) Alain BROCHARD interroge le Maire sur l'instauration du permis à points dans les cantines des écoles.

Le Maire répond que cette initiative résulte d'une demande des parents d'élèves de l'école du bourg.

Maryvonne BELLIGOUX explique qu'un régime de sanctions existait déjà dans le règlement intérieur.

Nicole THALABARD estime qu'un rappel concernant la discipline est utile et que les effets de cette mesure se sont faits sentir de façon positive.

Daniel PICOL conteste l'opportunité de ce permis et le fait que celui-ci découle d'une demande des associations de parents d'élèves. Il la juge contreproductive sur les enfants quant à l'impact sur leur comportement.

- 7) Anne Marie LE PENNEC intervient au sujet du dysfonctionnement des services médicaux d'urgence constaté à l'occasion d'un drame récent. Elle souhaite connaître les réponses apportées aux Familles.

Le Maire indique que suite à cet incident, il a saisi les autorités compétentes et précise qu'il a chargé Renée SEGALOU de faire le nécessaire auprès des familles.

- 8) Evolution du prix de l'eau.

Joseph LHYVER Précise que le comité du Syndicat de RIEC sur BELON a maintenu inchangé l'abonnement du service des eaux pour l'année 2007, ainsi que la facturation des 2 premières tranches de consommation si bien que l'augmentation de la part communale va s'élever à 0,9 % en 2007, sans préjudice de l'évolution de la part fermière.

- 9) Soizic CORNE se déclare préoccupée par la vitesse observée route de Kergroës depuis la réfection de l'enrobé. Alain BROCHARD interroge le Maire sur des risques d'accident et la possible mise en œuvre d'une piste cyclable.

Le Maire répond que cette piste cyclable existe en partie où cela est possible et qu'une limitation de vitesse peut être mise en œuvre.

#### **QUESTIONS ECRITES DE DANIEL PICOL**

- 1) Jardinières de la Place de l'Eglise

Le Maire précise que ces jardinières ont été stockées aux Services Techniques et seront replacées le moment venu.

- 2) Centre Bourg

Daniel PICOL rappelle les nombreux accidents de personnes intervenus à l'abord des nouveaux trottoirs place de l'Eglise et demande que des mesures soient prises.

Le Maire répond qu'une attention particulière est portée à cette question, mais que les différences de niveau correspondent à la norme habituellement retenue.

- 3) Pétition déposée par les sections du parti communiste de MOELAN, RIEC et CLOHARS.

Le Maire rappelle que l'ensemble des élus se mobilisent aujourd'hui dans le cadre du comité de pilotage placé sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture en faveur du bassin d'emploi Quimperlois et que la pétition présentée par le Conseiller Régional E. LE BOUR a déjà été prise en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,  
René HAIDON

Le Secrétaire de séance,

Les Membres du Conseil Municipal,

